



Directives relatives à la mention des soutiens obtenus

Tout projet ou toute organisation bénéficiant de subsides du Pour-cent culturel Migros est tenue de mentionner ce soutien dans ses supports de communication conformément aux dispositions ci-après.

La FCM se réserve le droit de modifier à tout moment le document.

La version actuellement en vigueur de ce document est consultable à tout moment sous <https://www.m2act.ch/fr/logo/> et est réputée être acceptée par le partenaire contractuel.

1. Utilisation du logo

m2act est le partenaire principal:

Le logo m2act est toujours utilisé avec le supplément « Pour-cent culturel Migros ».



Dans le cas d'un soutien apporté à une partie spécifique du programme d'une manifestation ou à un domaine d'activité particulier d'une institution, il convient en particulier de veiller à intégrer le logo dans la liste des sponsors et à inclure le texte supplémentaire (cf. point 2) dans la partie du programme ou le domaine d'activité concernés.



2. Mention écrite

Le soutien est mentionné dans un texte: «(((Nom du projet)) est soutenu par m2act, le projet de soutien et de mise en réseau du Pour-cent culturel Migros pour les arts scénique».

Kurzform: «(((Nom du projet)) est soutenu par m2act du Pour-cent culturel Migros».

En outre, l'objectif et le but du Pour-cent culturel Migros sont également consignés dans des publications plus importantes, des communiqués de presse ou sur des sites Internet étendus :

«Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros, inscrit dans ses statuts, en faveur de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie.»

3. Mention sur un site Internet

En cas de mention du Pour-cent culturel sur un site Internet, il convient d'assortir le logo d'un lien renvoyant au site www.m2act.ch.

4. Modèles du m2act

Afin d'assurer une restitution dans les règles, des modèles (logos / blocs de texte) sont mis à la disposition des organisateurs / institutions. Ces modèles à télécharger se trouvent sous le lien suivant: www.m2act.ch/fr/logo

5. Bon à tirer

Tout support publicitaire doit obligatoirement être validé par le Pour-cent culturel Migros avant sa publication ou mise en ligne. Le BAT est à envoyer suffisamment tôt (en indiquant la désignation précise du projet) à l'adresse suivante: rebeccamaria.frey@mgb.ch

